

2015-07-13

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13^e jour du mois de juillet 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Conseiller absent : Guy Gauthier, conseiller #2

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2015-07-13-01 Il est proposé par le conseiller monsieur Lorne Graham

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 juin 2015
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 29 juin 2015
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Remaniement des comités des élus
 - 6.2 Démission d'un citoyen au comité du CCU
 - 6.3 Constat d'infraction – matricule 9384 62 0277
 - 6.4 Demande de tolérance pour une roulotte - matricule 9385 78 3081
 - 6.5 Adjudication du contrat de déneigement
 - 6.6 Dossier règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) – Requête commune pour une demande de dérogation
 - 6.7 Nomination de personnes désignées – projet d'une caserne d'incendie
 - 6.8 Cession de terrain
 - 6.9 Remboursement de frais de cellulaire - voirie
 - 6.10 Augmentation de salaire de l'employé 13-014
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 juin 2015
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Résumé de la rencontre avec la Chambre de Commerce Vallée Petite Nation
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 juin 2015

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2015;

R2015-07-13-02 Il est proposé par le conseiller monsieur Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 juin 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 29 juin 2015

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2015;

R2015-07-13-03 Il est proposé par la conseillère madame Josée Dupuis

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 29 juin 2015 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Remaniement des comités des élus

ATTENDU que monsieur Lorne Graham démissionne de son poste de responsable du comité de la voirie;

ATTENDU que deux responsables seront désignés pour chacun des comités;

R2015-07-13-04 Il est proposé par la conseillère, madame Josée Dupuis

QUE monsieur Martin meilleur prenne la place de monsieur Lorne Graham sur le comité de la voirie

QUE monsieur Lorne Graham prenne la place de monsieur Martin Meilleur sur le comité de l'urbanisme

Adopté à l'unanimité

6.2 Démission d'un citoyen au comité du CCU

ATTENDU que madame Marie-Andrée Leblanc se retire en tant que membre du comité du CCU de la municipalité de Namur;

ATTENDU que tel que décrit dans le règlement numéro 165 concernant le comité consultatif d'urbanisme, il doit y avoir au moins quatre membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Namur ayant droit de vote à la municipalité;

R2015-07-13-05 Il est proposé par la conseillère madame Marianne Labelle

QUE le conseil accepte la démission de madame Marie-Andrée Leblanc et que cette dernière ne sera pas remplacée.

Adopté à l'unanimité

6.3 Constat d'infraction - matricule 9384 62 0277

ATTENDU que l'envoi de trois (3) lettres ont été envoyé à la matricule 9384 62 0277, concernant l'infraction au règlement municipal 98-126 section 8.3, matériaux finis extérieurs prohibés (panneaux gaufrés, genre aspenite);

ATTENDU que depuis le 15 aout 2014, aucun intérêt du citoyen à vouloir coopérer avec la municipalité:

ATTENDU qu'une entente entre la municipalité et le matricule 9384 65 2261 avait été signée le 25 mars 2015 spécifiant que le tout devait être corrigé pour le 30 juin 2015 et que les correctifs n'ont pas été effectués

R2015-07-13-06 Il est proposé par le conseiller monsieur Lorne Graham

QUE la seule alternative est d'envoyer le dossier à la cour municipale afin qu'un constat d'infraction soit émis pour que le règlement soit respecté.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Demande de tolérance pour une roulotte - matricule 9385 78 3081

ATTENDU que dans le règlement de zonage à l'article 10.12, aucune roulotte ne peut être implantée de façon permanente sur le territoire de la municipalité sauf à l'intérieur des terrains de camping;

ATTENDU que le matricule 9385 78 3081 fait une demande de tolérance pour l'implantation de sa roulotte le temps qu'il vende son commerce et sa demeure, car ce dernier planifie de venir s'installer à Namur;

R2015-07-13-07 Il est proposé par le conseiller monsieur Steve Leggett

QUE le matricule 9385 78 3081 puisse laisser sa roulotte sur son terrain pour une période d'un an et ce, à partir du 14 juillet 2015;

QUE le tout est conditionnel à la demande d'un numéro civique ainsi que l'engagement des permis de construction

QUE monsieur Pierre Blanc communique avec le matricule 9385 78 3081 afin de l'informer de la décision du conseil.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Adjudication du contrat de déneigement

Madame Cathy Viens, directrice générale dépose les soumissions qui ont été ouvertes à la salle communautaire de la municipalité de Namur le 12 juin 2015 à 14h00 suite à l'appel d'offres qui a été affichée par la municipalité de Namur pour le contrat de déneigement 2015 – 2018.

L'ouverture des soumissions s'est faite à la date et heure prévue, soit le 12 juin 2015 à 14h00 en présence de monsieur le maire, Gilbert Dardel, la directrice générale, madame Cathy Viens, le conseiller monsieur Lorne Graham. Les membres du comité de sélection étaient : monsieur Mario Rioux, monsieur Mario Beauchamp et monsieur Jean-Claude Labrie. Monsieur Patrick Blanc était présent en tant que représentant des soumissionnaires. Suite à l'évaluation des documents, ces derniers recommandent la plus basse soumission, car les deux sont conformes

Première soumission :

Les Entreprises Patrick Blanc Inc.

Montant du contrat : 268 677.00\$ (taxes en sus)

Deuxième soumission :

Trudeau Excavation Inc.

Montant du contrat : 288 900.00\$ (taxes en sus)

ATTENDU que les soumissions ont été déposées au bureau municipal dans le délai fixé lors de l'appel d'offres publiques;

ATTENDU que les deux (2) soumissions ont fait l'objet d'une vérification de conformité par le comité de sélection;

ATTENDU que chacune des soumissions déposées était conforme au devis descriptif et aux normes et exigences tel que demandé lors de l'appel d'offres publiques;

R2015-07-13-08 Il est proposé par le conseiller monsieur Lorne Graham

QUE la soumission des Entreprises Patrick Blanc inc. soit retenue pour un montant de 268677.00\$ taxes en sus;

Vote pour :

**Monsieur Gilbert Dardel
Monsieur Lorne Graham
Madame Marianne Labelle
Madame Josée Dupuis**

Vote contre :

**Monsieur Martin Meilleur
Monsieur Steve Leggett**

La résolution est adoptée à la majorité

6.6 Dossier règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) – Requête commune pour une demande de dérogation

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus(es) municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

R2015-07-13-09 Il est proposé par le conseiller Martin Meilleur

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Namur se joigne à cette requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Nomination de personnes désignées – projet caserne

ATTENDU que la firme d'architecture ainsi que la firme d'ingénierie ont été choisies par appel d'offres pour la construction de la nouvelle caserne;

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation de ce projet, la municipalité de Namur veut désigner les personnes suivantes pour s'assurer que ce dernier se concrétise;

R2015-07-13-10 Il est proposé par le conseiller Monsieur Martin Meilleur

QUE Monsieur Martin Meilleur, conseiller #1, soit assigné à la partie construction, monsieur Pierre Blanc, urbanisme et madame Cathy Viens à l'administration du projet.

QUE Monsieur Eric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique de la MRC de Papineau, agisse à titre de consultant sur le projet

Adoptée à l'unanimité

6.8 Cession de terrain - rue de la forge

ATTENDU que madame Leslie Cartwright et monsieur Gordon Welburn, propriétaires du cadastre 4674750, situé sur la rue de la Forge, offrent gracieusement à titre de don à la municipalité ce terrain;

ATTENDU que la seule demande de madame Cartwright et monsieur Welburn est que la municipalité puisse remettre un reçu pour fin d'impôts équivalent à la valeur uniformisée du terrain, soit 9282.00\$

ATTENDU que la municipalité accepte la cession et qu'elle devra défrayer les frais d'arpentage et de notaire;

R2015-07-13-11 Il est proposé par la conseillère madame Marianne Labelle

QUE monsieur le maire Gilbert Dardel, ainsi que madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire trésorière, soient et sont mandatés par les membres du conseil de la municipalité pour signer tous les documents reliés à la transaction ci-haut mentionnée;

QUE la municipalité de Namur remettre un reçu pour don à madame Leslie Cartwright et monsieur Gordon Welburn pour le montant de la valeur uniformisée du terrain

Adoptée à l'unanimité

6.9 Remboursement de frais cellulaire - voirie

R2015-07-13-12 Il est proposé par le conseiller monsieur Steve Leggett

QU'un montant de 30.00\$ par mois soit remboursé à monsieur Herman Currie pour les frais d'utilisation de son cellulaire, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015

Adoptée à l'unanimité

6.10 Augmentation de salaire de l'employé 13-014

Madame la conseillère, Marianne Labelle informe les conseillers qu'elle s'abstient de voter, car elle a un lien direct de parenté avec l'employé 13-014

R2015-07-13-13 Il est proposé par le conseiller monsieur Lorne Graham

QU'une augmentation de salaire de 1.50\$ de plus soit donnée à l'employé 13-014;

Adoptée à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2015 totalisant un montant de 48 812.08\$.

R2015-07-13-14 Il est proposé par la conseillère madame Josée Dupuis

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 48 812.08\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

10.1 Résumé de la rencontre avec la Chambre de Commerce Vallée Petite Nation

11 Levée de la séance

R2015-07-13-15 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la séance soit et est levée à 22h40.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière